

OBJET

Avis sur la modification du
règlement de Fonds de
Concours par l'Agglomération

VOTE(S) POUR : 9**VOTE(S) CONTRE : 0****ABSTENTION(S) : 0****DATE DE CONVOCATION**

22/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE D'ÉCLUZELLES**

Séance du 27/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-sept septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : Mme Anne-Laure JUBAULT; Mme Christine RENAUX-MARÉCHAL; M. Manuel DE CARVALHO; M. Philippe GOVIN; M. Diego RODRIGUEZ; M. Eric ROUSSEL;

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : M. Alfredo LOPEZ (donne pouvoir à Mme Christine RENAUX-MARÉCHAL); M. Cédric CEULEMANS (donne pouvoir à M. Manuel DE CARVALHO); M. Yves THEPAULT (donne pouvoir à M. Philippe GOVIN); Mme Aurélie NÉAU ; M. Henri HABERT

M. Eric ROUSSEL a été élu secrétaire de séance.

Vu la délibération du 26 septembre 2022 du conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux qui vient modifier le règlement du fonds de concours et notamment le point 3 de l'article 1er relatif au fonctionnement général et au cadre réglementaire du fonds de concours et élargit les conditions d'accès au fonds de concours,

Considérant que le conseil municipal doit donner son avis sur cette modification,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents

Article 1 : de donner un avis favorable sur la modification du 26 septembre 2022 du règlement du fonds de concours de l'Agglomération du Pays de Dreux

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,
Christine RENAUX-MARÉCHAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801369-20220927-DEL-2022-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Affichage : 29/09/2022